

Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-132

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

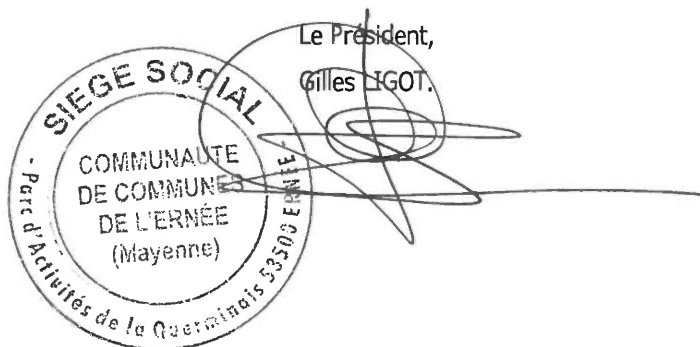
La Secrétaire de séance,

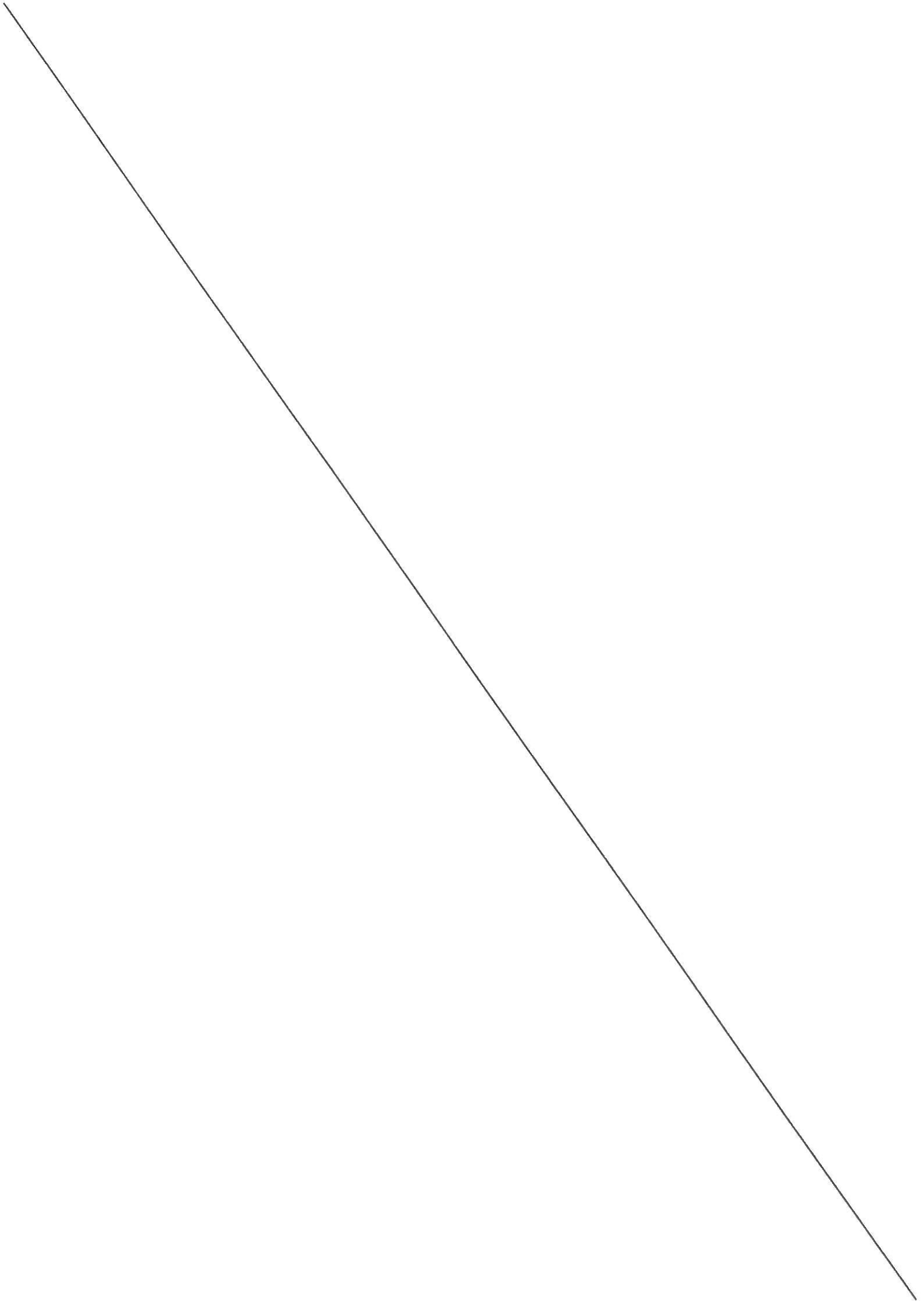
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-133

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} septembre 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

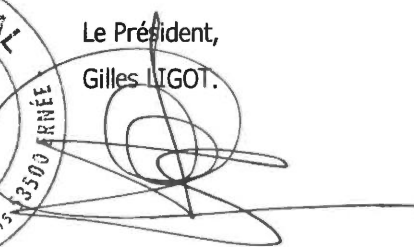
La Secrétaire de séance,

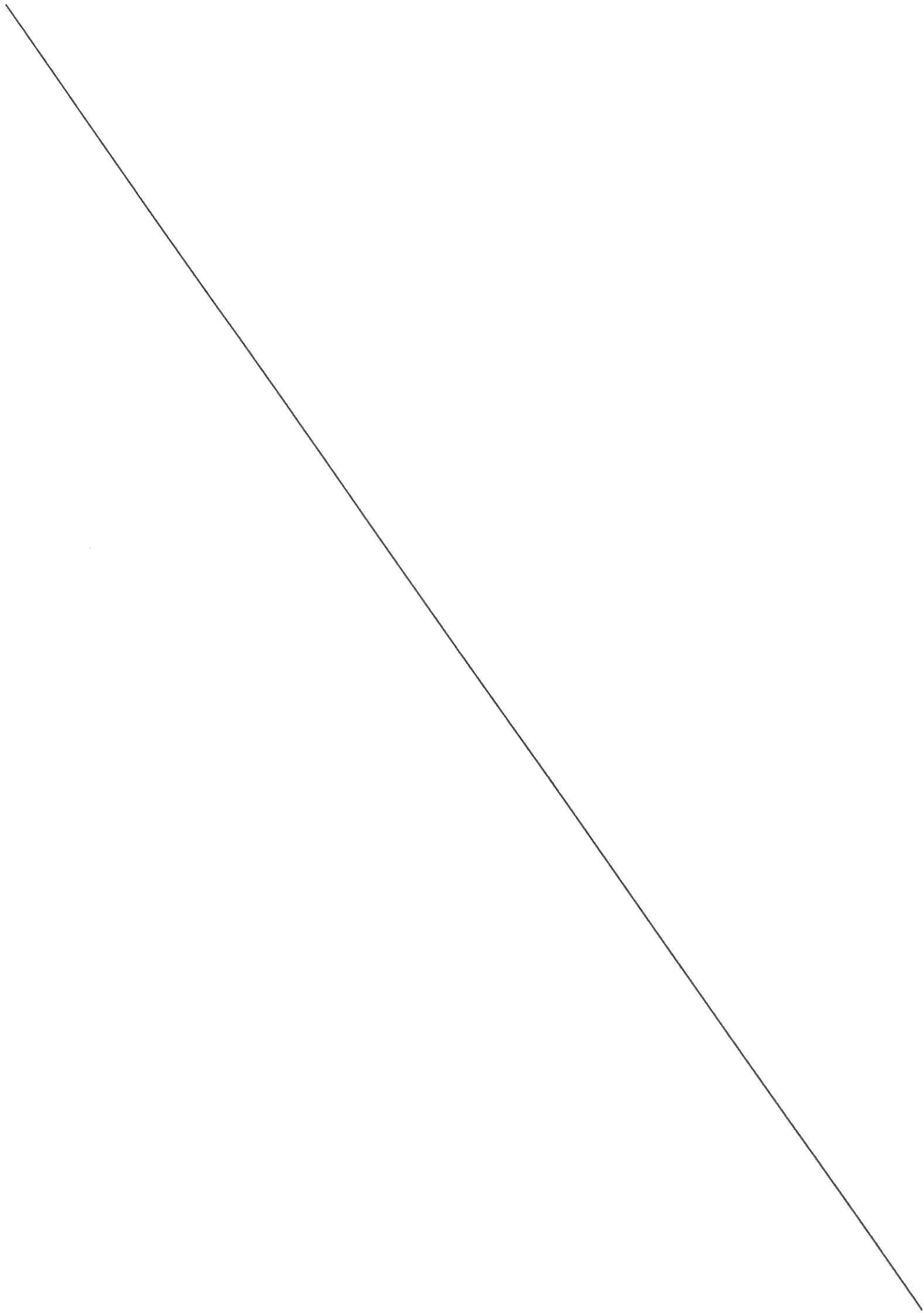
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-134

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DEBAT SUR L'OPPORTUNITÉ D'ADOPTER OU NON UN PACTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-11-2 et suivants relatifs au pacte de gouvernance,

CONSIDÉRANT que le pacte de gouvernance a pour objectif de renforcer la participation des communes membres, de clarifier les modalités de travail entre les élus et d'améliorer la transparence de l'action communautaire,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions en vigueur, un débat doit être organisé au sein de l'organe délibérant avant l'élaboration du pacte de gouvernance,

CONSIDÉRANT que la collectivité doit également réviser son règlement intérieur. Celui-ci précise les modalités pratiques de fonctionnement du conseil communautaire, du bureau communautaire et de la conférence des maires, les autres instances, les relations avec les communes membres et leurs conseillers, les élus communautaires, l'information et la participation du public,

CONSIDÉRANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 2 septembre 2026,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **ACTE** la tenue du débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

→ **DECIDE** de ne pas créer un pacte de gouvernance entre les communes membres de la Communauté de communes de l'Ernée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

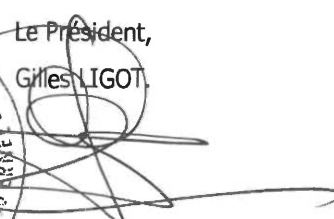
Pour extrait conforme,

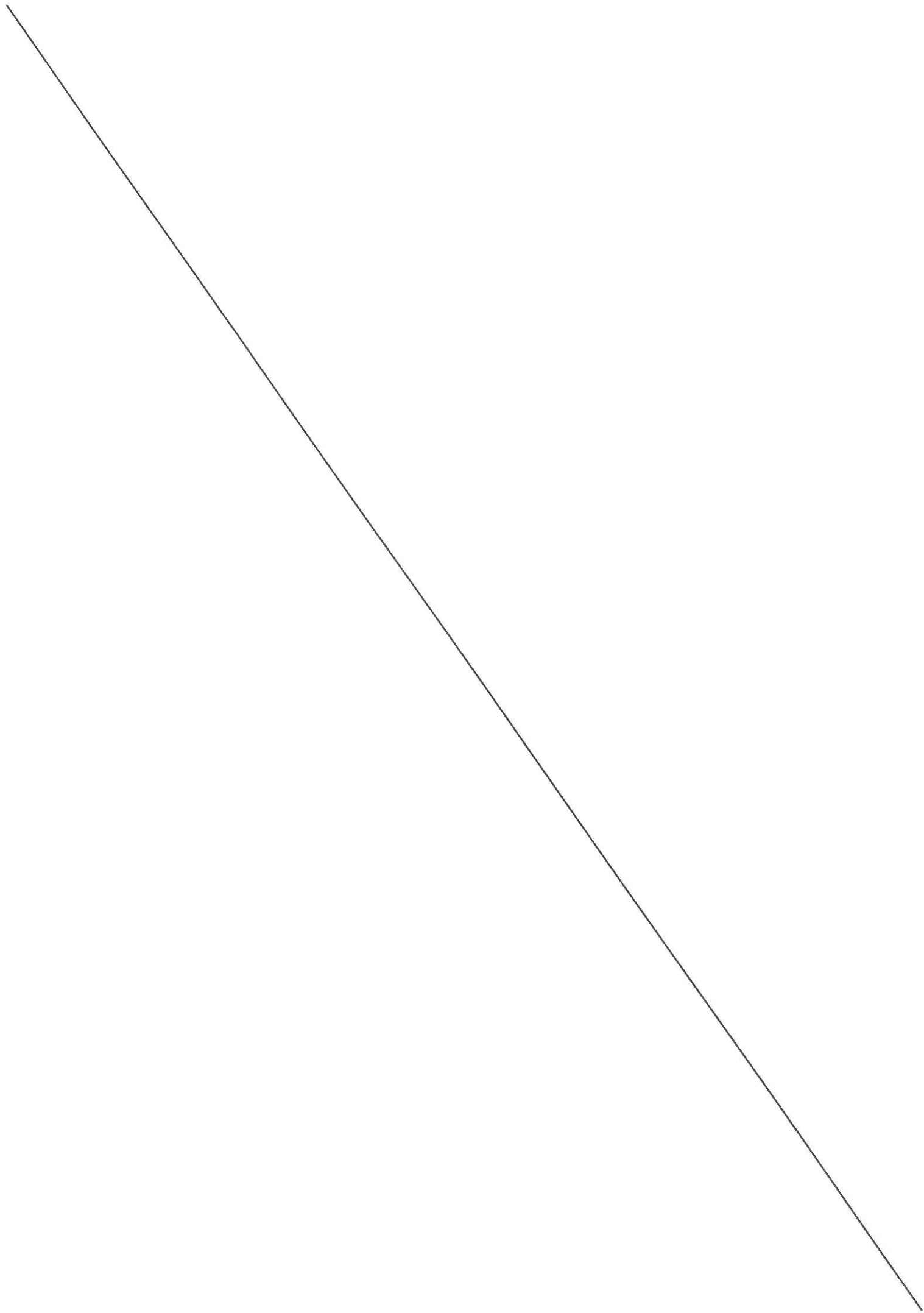
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-135

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1, L 2121-8, L 2121-9,

CONSIDERANT que les établissements publics de coopération intercommunale doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire de la communauté a été installé le 14 avril 2026,

CONSIDERANT que le règlement intérieur du Conseil communautaire a pour objet de fixer les règles de son fonctionnement interne,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil communautaire tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

→ **CHARGE** le Président de procéder, sans délibération préalable du conseil communautaire, aux mises à jour du présent règlement intérieur dans les deux cas suivants :

- Lorsqu'une disposition législative ou réglementaire impose une modification sans laisser de marge d'appréciation au Conseil communautaire
- Lorsqu'une délibération du Conseil communautaire a pour effet de modifier ou compléter une règle prévue par le règlement intérieur, sans que la mise à jour de celui-ci ait été formellement décidée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

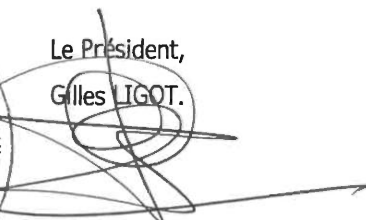
Pour extrait conforme,

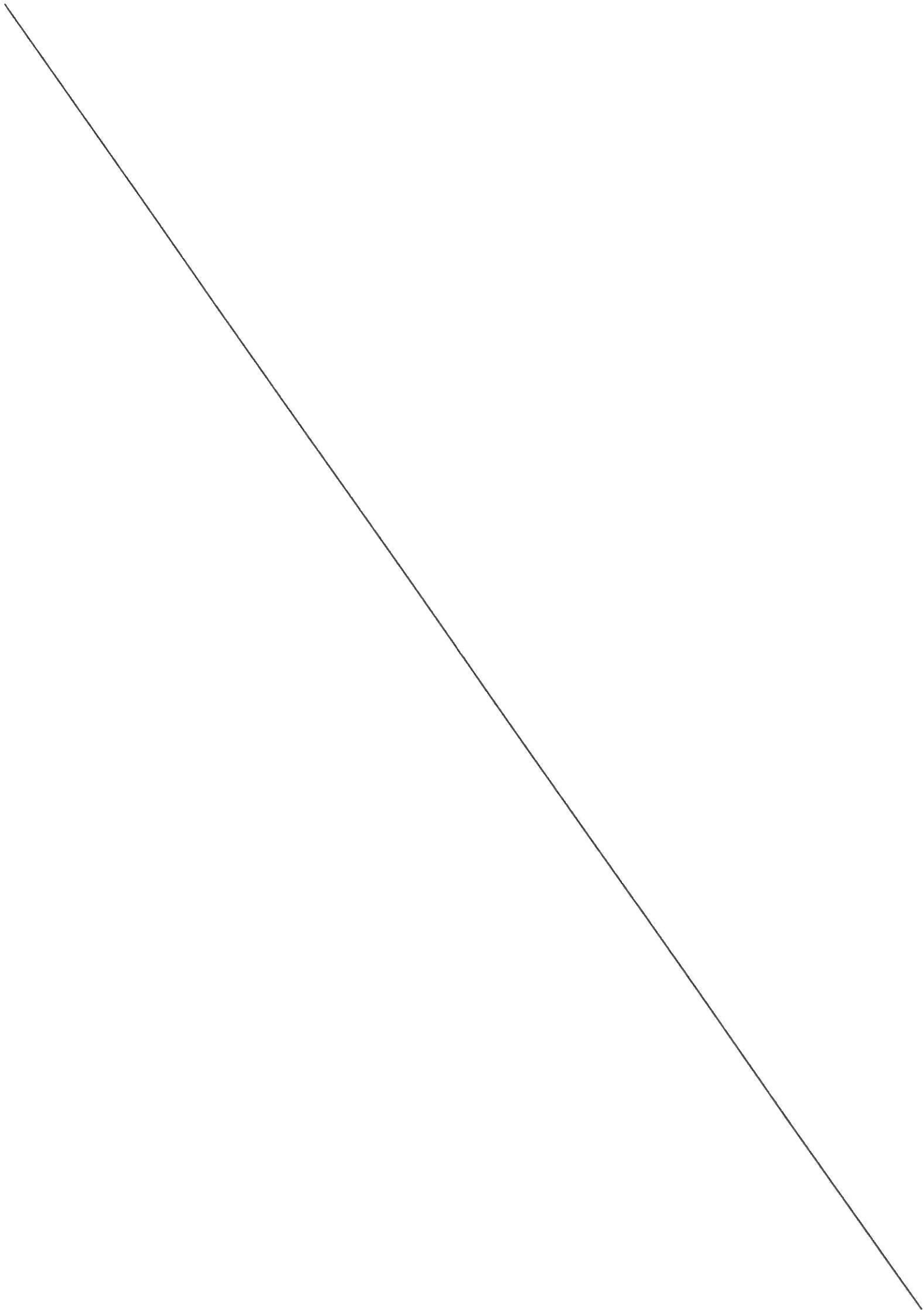
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





**Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-136**

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**MANDATURE 2026-2032 :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE DE PILOTAGE ET DE
SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE
LA LOIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° 2025-089 du 23 septembre 2025, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le lancement des actions proposées dans le cadre de ladite convention et afin de permettre de suivre ce partenariat,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 28 avril 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les membres suivants pour le représenter au sein COPIL de suivi du partenariat entre la collectivité et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Thierry CHRETIEN	Gervais HAMEAU
Gilles LIGOT	Serge DESHAYES
Aude ROBY	Joannick LEBON
Bruno ROULAND	Fernand COGET

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

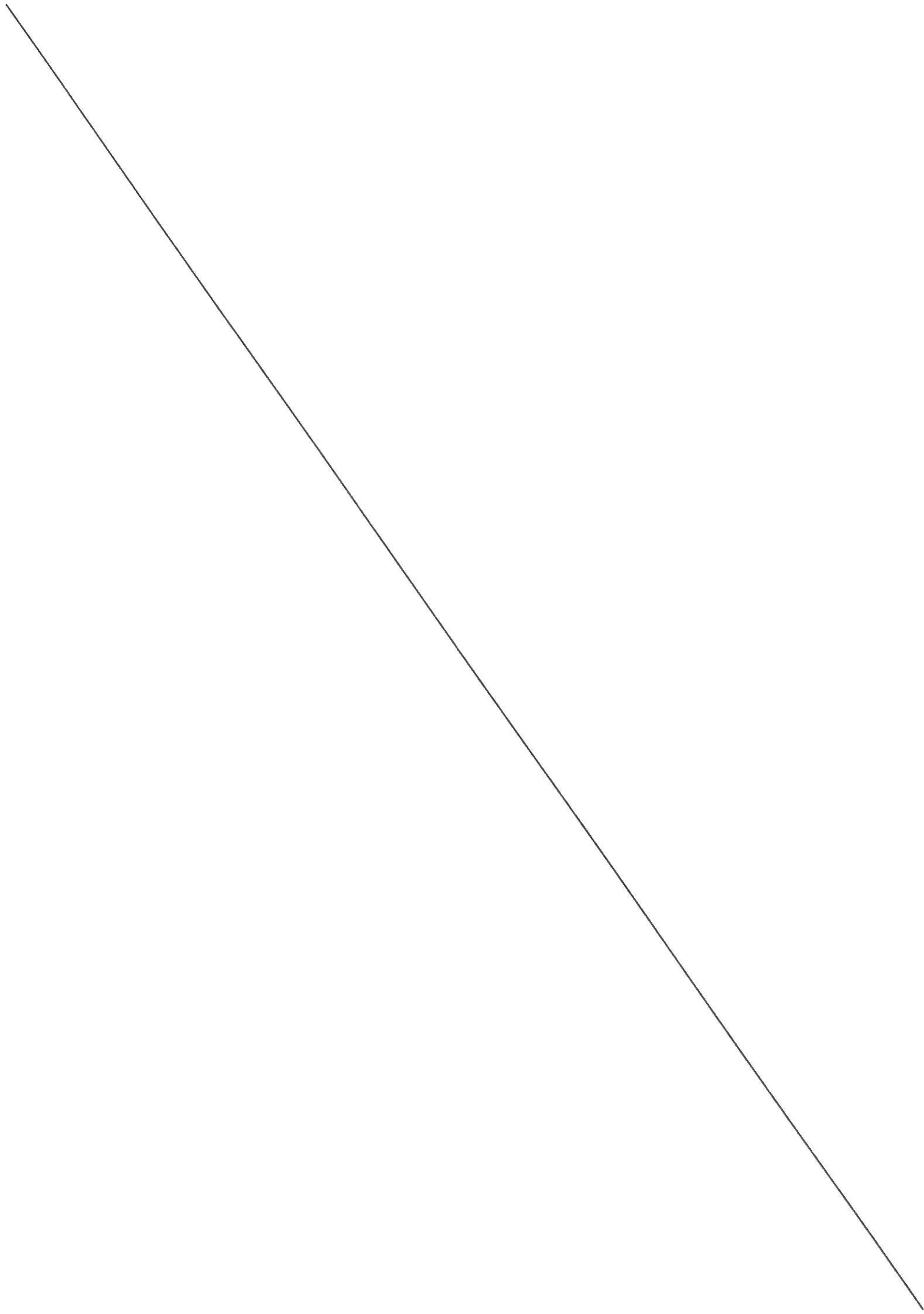
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-137

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MAYENNAISE D'AIDE AUPRES DES GENS DU VOYAGE (AMAV)

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-37)

VU la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'intérêt de représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein du Conseil d'administration de l'AMAV pour entretenir de bonnes relations partenariales en lien avec l'accompagnement social des familles, la gestion des différents équipements (aire d'accueil, terrains familiaux, logements adaptés),

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein du Conseil d'administration de l'AMAV.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

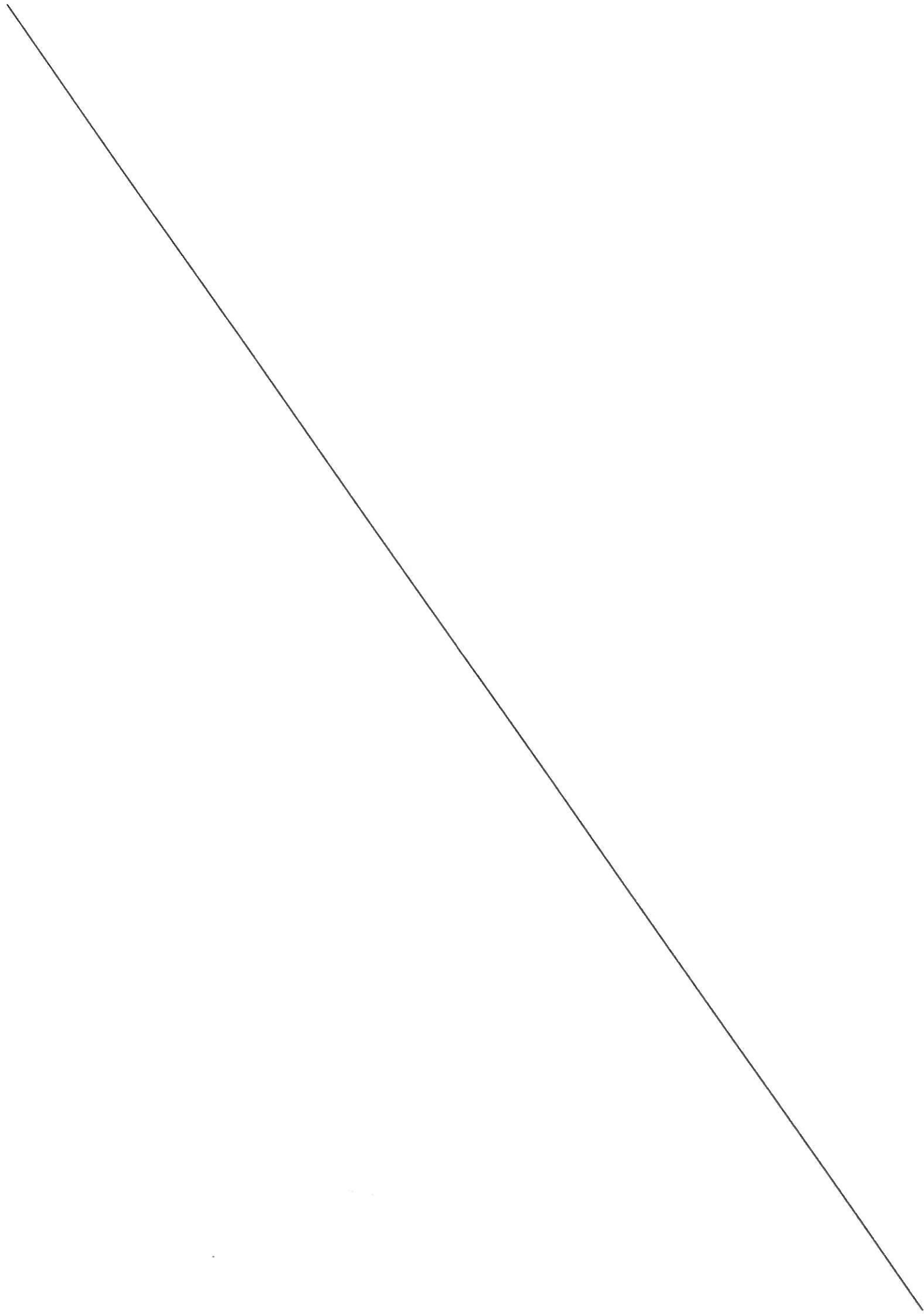
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-138

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment L'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », et tous les objectifs qui la constitue.

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du territoire,

CONSIDERANT les enjeux communs en matière d'énergie définis par la Communauté de communes de l'Ernée et par Territoire Energie Mayenne,

CONSIDERANT les actions en faveur de la transition et du développement des énergies renouvelables,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat les membres suivants pour le représenter au sein de la CCPE de Territoire Energie Mayenne :

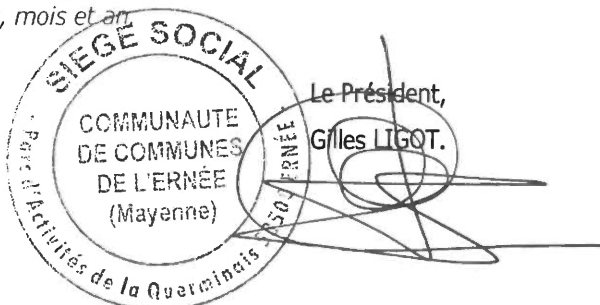
Titulaire	Bruno ROULAND
Suppléant	Samuel BONNABESSE

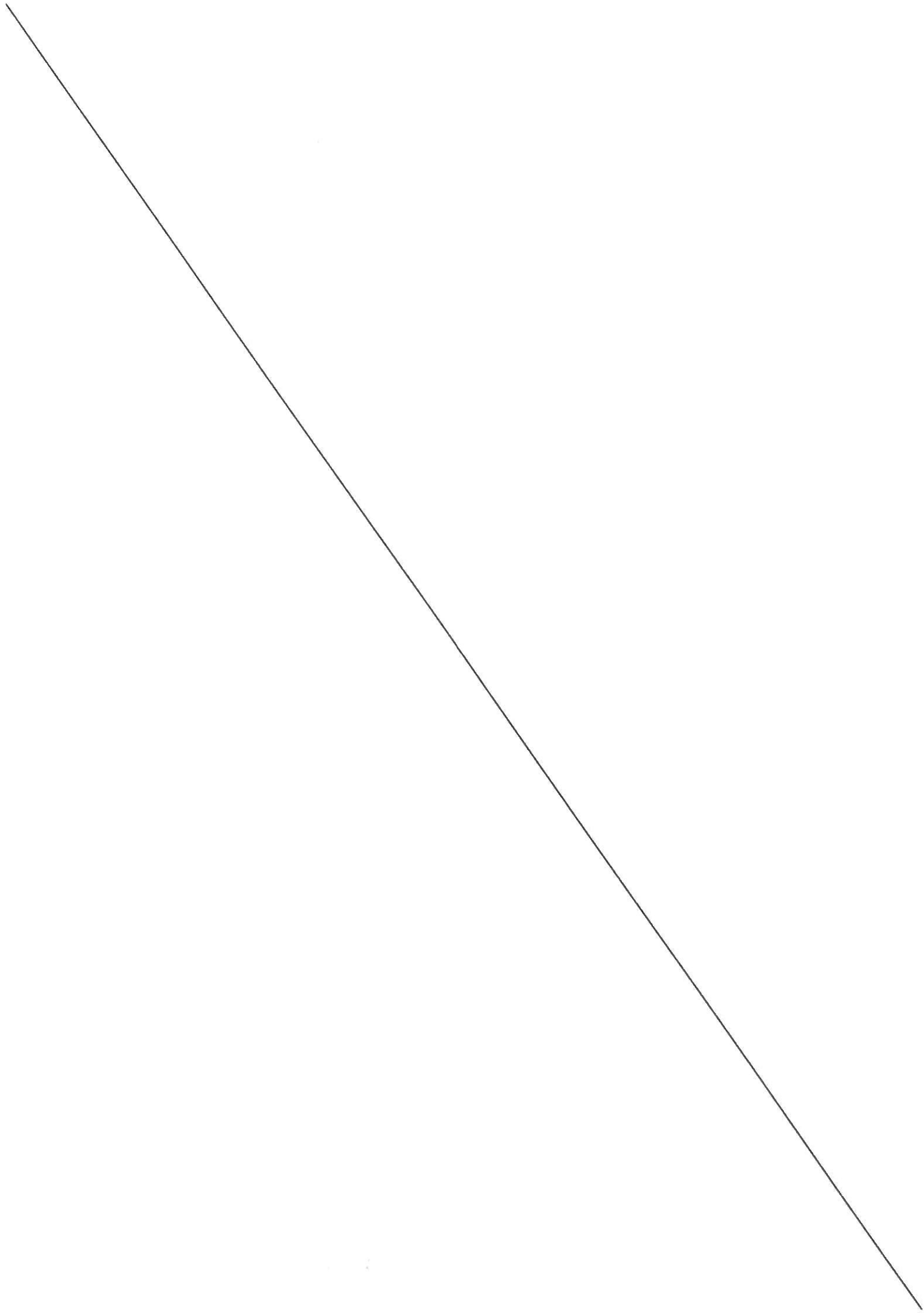
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER





Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-139

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : M. Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN ELU SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° DL 2025-95, approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la délibération N° DL 2026-037, approuvant la convention de partenariat 2026 à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée et la Mission locale de la Mayenne,

VU la délibération N° DL 2026-076, désignant de façon permanente et pour la durée du mandat un élu titulaire pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil d'administration de la Mission locale,

CONSIDERANT le partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et la Mission locale de la Mayenne pour permettre, en proximité, un accompagnement des 16-25 ans en difficulté d'insertion socioprofessionnelle,

CONSIDERANT que les nouveaux statuts de la Mission locale de la Mayenne, votés en Assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2026, prévoit un siège pour un élu suppléant,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

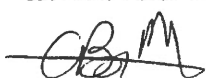
→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat Madame Claudine DAUGUET l'élu suppléant pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au Conseil d'administration de la Mission locale de la Mayenne.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

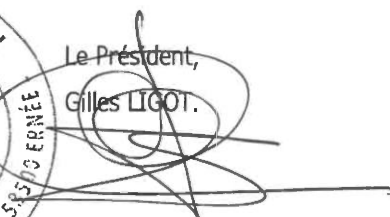
Pour extrait conforme,

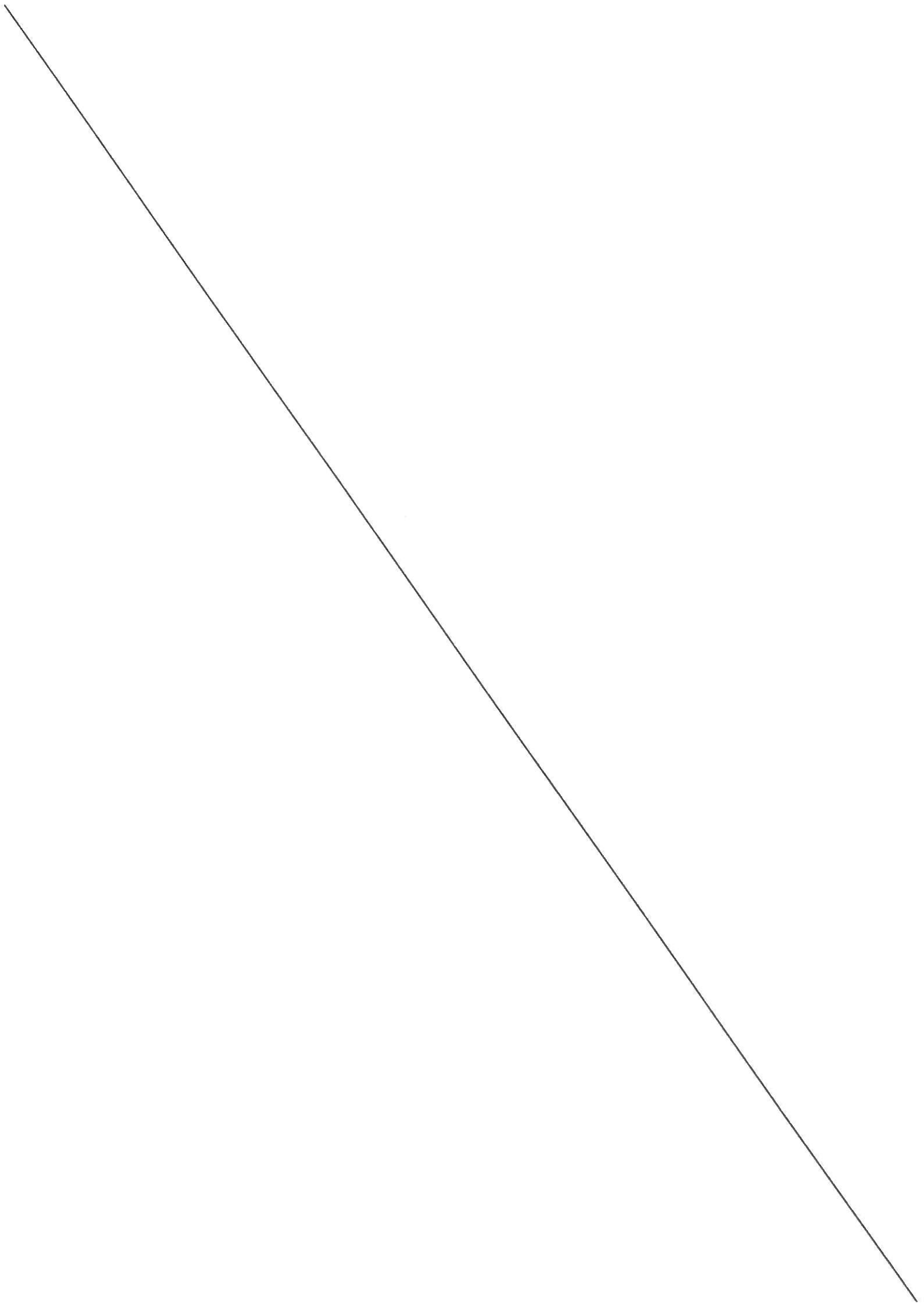
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-140

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Mandature 2026-2032 : désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Départementale du Logement pour les Jeunes (ADLJ)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la sollicitation de l'Association Départementale du Logement pour les Jeunes (ADLJ) reçue le 26 mai 2026 de désigner un représentant de la Communauté de Communes

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 29 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **DESIGNE** Thierry CHRETIEN pour représenter la Communauté de Communes de l'Ernée au Conseil d'Administration de l'ADLJ.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

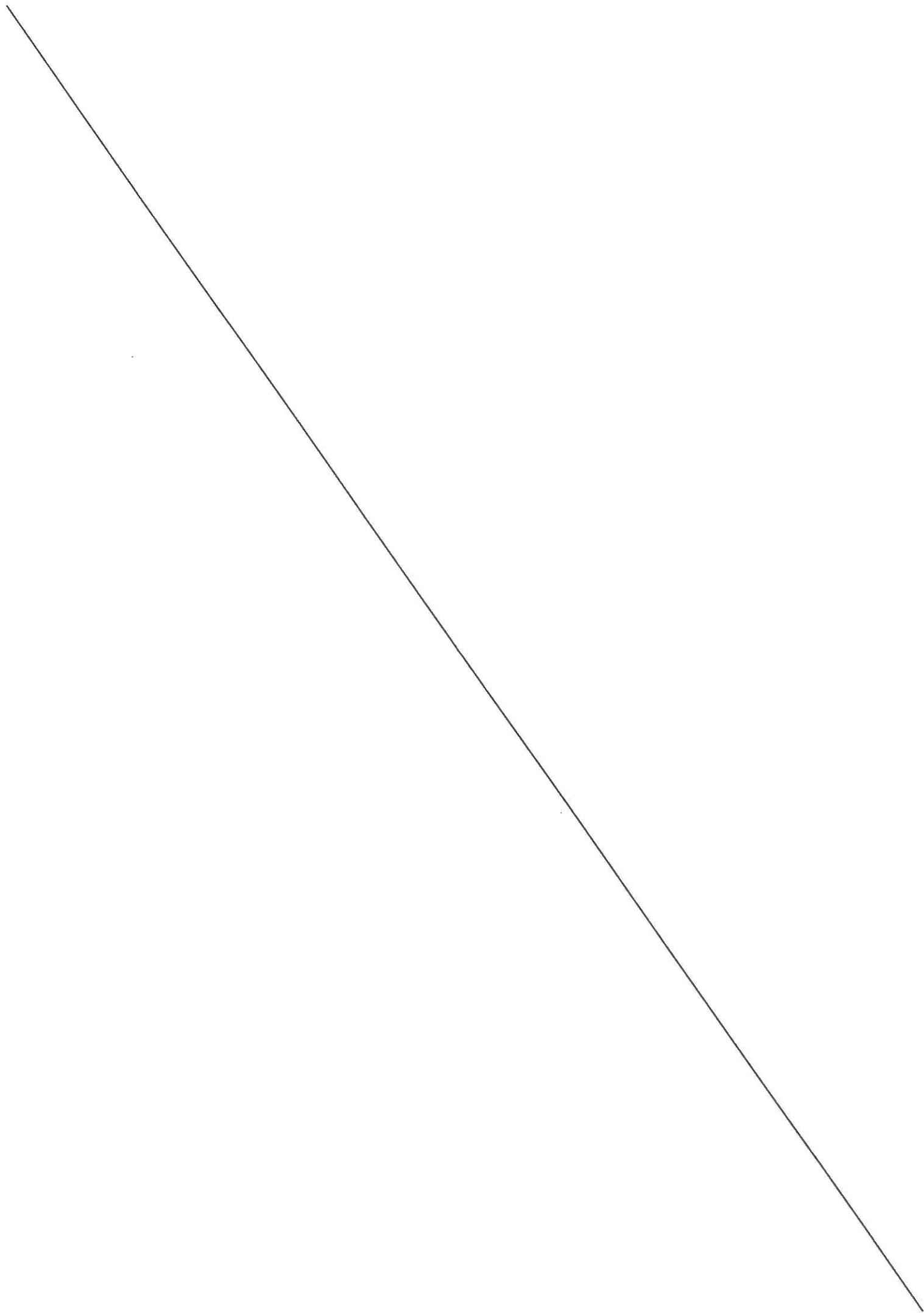
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-141

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**VEHICULE ADAPTE FOURNI PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE : VALIDATION
DE LA CHARTE DE LA MISE A DISPOSITION ET DEFINITION DES MODALITES DE LOCATION**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », enjeux n°2 « Lutter contre l'isolement des plus précaires et accompagner les publics fragiles dans une logique d'inclusion.

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives à l'action sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT que le Conseil départemental de la Mayenne, chef de file de l'action sociale, conduit des politiques publiques visant à soutenir l'autonomie, l'inclusion sociale et l'accès aux droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT la fourniture d'un véhicule électrique adapté aux EPCI de la Mayenne, dans le cadre des plans départementaux « May'Aînés » et « Handicap 53 »,

CONSIDERANT que la mise à disposition d'un véhicule électrique adapté constitue un outil de proximité destiné à favoriser la mobilité, à prévenir l'isolement social et à faciliter l'accès aux services de santé, d'aide sociale, de culture et de vie quotidienne,

CONSIDERANT que le véhicule est financé en totalité par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT qu'il convient d'encadrer les conditions de réservation, d'utilisation, d'assurance, de maintenance, de suivi et de participation financière des utilisateurs afin de garantir un usage sécurisé, équitable et conforme à l'objet social du dispositif,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Cohésion sociale » en date du 27 août 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

- **APPROUVE** la charte de mise à disposition du véhicule électrique adapté aux EPCI de la Mayenne et son application sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée,
- **APPROUVE** le contrat de location du véhicule adapté et ses annexes en direction des structures du médico-social et particuliers emprunteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite charte du CD53, le contrat de location et ses annexes ainsi que toutes autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle offre de service.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

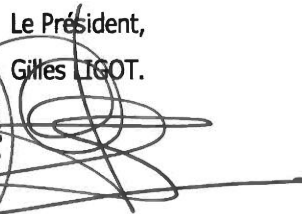
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-142

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 portant création de la ZPPAUP d'Ernée,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2002 portant création de la ZPPAUP de Chailland,

VU la loi n° 2016-925 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 ayant institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),

VU le décret du 29 mars 2017 concernant la gouvernance des Sites Patrimoniaux Remarquables et portant création des commissions locales des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR),

VU la délibération du conseil communautaire en date du 04 mai 2020 portant création de la CLSPR de l'Ernée,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics... », et l'objectif n° 4 « Agir en faveur de la préservation du patrimoine »,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant modification des membres de la CLSPR,

Vu les délibérations en date du 14 avril 2026 portant installation du président Monsieur Gilles LIGOT et des conseillers communautaires,

CONSIDERANT les évolutions de postes ou de mandats de certains membres et l'objectif, pour la collectivité, d'adapter la composition de la CLSPR aux enjeux de chacun des SPR d'Ernée et de Chailland (Petite Cité de Caractères-PCC) dont les périmètres sont étendus sur la vallée de l'Ernée en intégrant des représentants des PCC et un paysagiste-conseil du CAUE 53,

CONSIDERANT la proposition du président de la Communauté de communes de l'Ernée adressée à Madame la Préfète le 15 juin 2026 pour la modification des membres du collège des associations et des personnes qualifiées,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Préfète en date du 17 juillet 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **NOMME :**

Au sein du collège des associations :

- Madame BOUVET-JEUNEHOMME Valérie, chargée de développement au sein des Petites Citées de Caractère (PCC) en tant que titulaire et Monsieur BLOHORN Laurent, coordinateur régional au sein des PCC en tant que suppléant en lieu et place de Monsieur GEROLAMI Hervé et Monsieur LANDEVOISIN Guy, membres de l'association Vieilles Maisons Françaises
- Monsieur EISENLHOR Denis en tant que titulaire et Madame CHAUVIN Isabelle en tant que suppléantes, représentants de la Fondation du Patrimoine en lieu et place de Monsieur MEILHAC Michel et Madame RAIMBAULT, représentants de la Fondation du Patrimoine

Au sein du collège des associations de personnes qualifiées :

- Monsieur BARREAU Pierrick, chercheur à l'inventaire du département de la Mayenne en tant que titulaire (avec Mme BOCQUET Anne, archéologue en suppléante – déjà membre) en lieu et place de Monsieur BUREAU Arnaud, conservateur des antiquités et objets d'arts
- Madame UDRON Mathilde, paysagiste conseil au CAUE 53 en tant que membre suppléante de Madame DAUPHIN Carole, architecte-directrice du CAUE 53, déjà membre titulaire, en lieu et place de Monsieur POIZAT Cédric architecte conseil du CAUE 53.

Au sein du collège des élus :

- Madame GODEAU Emilie, Monsieur GAUTIER Matthieu et Monsieur CHRETIEN Thierry comme membres titulaires
- Monsieur HAMEAU Gervais, Monsieur BOUHALLIER Aurélien et Madame BRIDIER Claudine comme membres suppléants

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-143

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**36EME CONVENTION DES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE :
MANDAT SPECIAL DONNE AUX ELUS PARTICIPANTS**

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la 36ème convention des Intercommunalités de France qui se déroulera du 14 au 16 octobre 2026 à Dunkerque à laquelle une délégation de 13 élus, accompagnée du DGS, participera afin de se tenir informé au travers de divers ateliers de travail et forums proposés,

CONSIDERANT les frais inhérents à cette convention que sont les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements en véhicules personnels qu'il convient de prendre en charge,

CONSIDERANT un mandat spécial d'ores et déjà donné aux élus participants afin de permettre d'honorer les premières factures,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 septembre 2026

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **VALIDE** le mandat spécial donné aux élus participants ci-joint

→ **AUTORISE** la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à la convention au prix réel, en précisant que les frais d'inscription et d'hébergement seront pris en charge directement par la Communauté de communes et que les frais de déplacements seront remboursés sur justificatifs aux élus qui utiliseront leur véhicule personnel (indemnités kilométriques en fonction du nombre de CV fiscaux du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus entre la résidence administrative et le lieu du déplacement + péage + coût parkings).

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

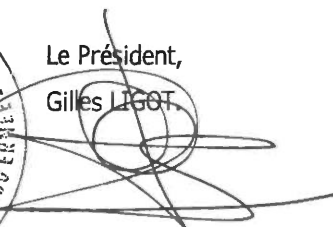
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 053-245300355-20260929-DL_2026_143-DE



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-144

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURTEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**TRANSPORT DES ELEVES DE 6EME VERS LA PISCINE : DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRES
DU COLLEGE DES 7 FONTAINES A ANDOUILLE**

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la compétence exercée par la Communauté de communes de l'Ernée au titre du soutien aux activités scolaires et périscolaires,

CONSIDERANT le dispositif d'aide du Conseil Départemental de la Mayenne pour l'octroi d'une participation aux frais de transport pour la pratique obligatoire de la natation des élèves de 6^{ème},

CONSIDERANT que les aides ont été versées, sans distinction, par le Conseil Départemental à l'ensemble des collèges mayennais au titre de l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée a supporté les coûts de transport, en tant qu'organisatrice du transport des élèves de 6^{ème} du collège des 7 fontaines à Andouillé, sur l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 septembre 2026

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **AUTORISE** le Président à recouvrer auprès du Collège des 7 fontaines à Andouillé l'aide perçue du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des frais de transport des élèves de 6^{ème} sur l'année scolaire 2025-2026 d'un montant de 2 210 €.

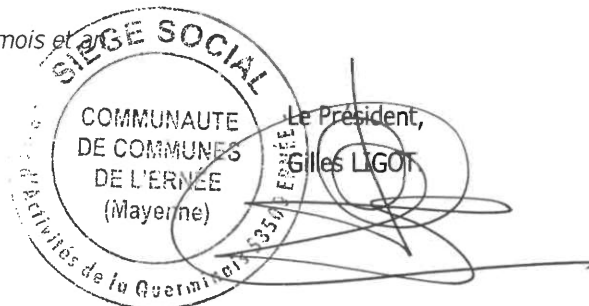
→ **PRECISE** que la Communauté de communes, en qualité d'organisatrice du transport, pourra mettre en recouvrement sur les années futures, le montant de l'aide versée par le Conseil Départemental au collège des 7 fontaines.

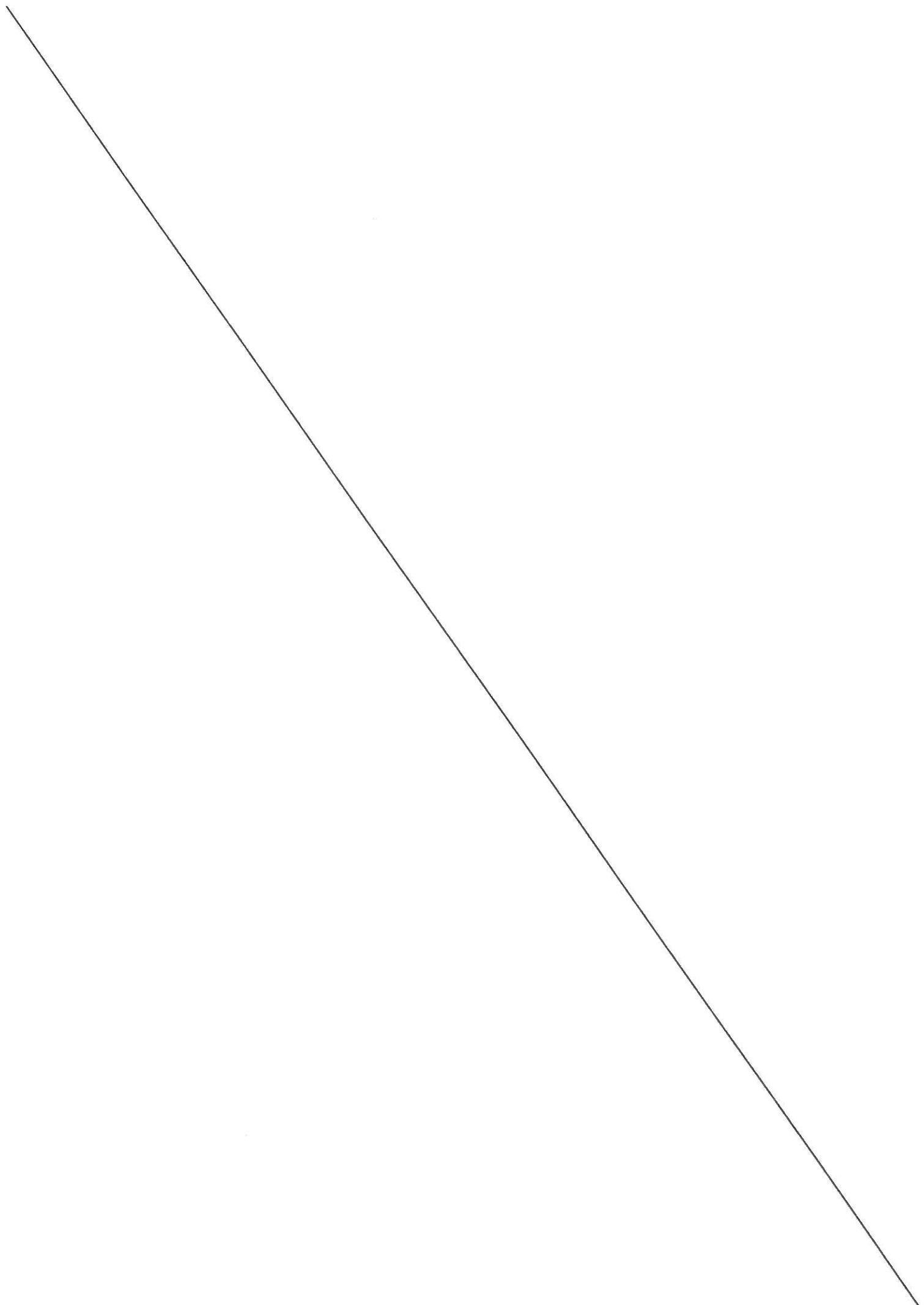
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER





Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-145

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2026

Le Conseil Communautaire,

VU l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant le mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

VU les articles L. 2336-3 et suivants du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de calcul et de répartition du FPIC,

VU l'article 241 de la loi de finances initiale pour 2024 qui a donné une valeur pluriannuelle aux délibérations de répartition dérogatoire du FPIC,

VU le courrier de notification de Madame la Préfète de la Mayenne en date du 25 août 2026 relatif au FPIC et sa répartition entre la Communauté de communes de l'Ernée et les communes membres pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT que le pacte financier et fiscal prévoit la mise en œuvre de différents dispositifs à compter de 2025, dont une solidarité horizontale entre les communes au travers du FPIC,

CONSIDERANT la participation des EPCI, à compter de 2026, aux charges de fonctionnement du Syndicat Mixte Ouvert Mayenne très haut débit (SMO),

CONSIDERANT le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **DECIDE** de retenir le régime « dérogatoire libre » pour une répartition du FPIC 2026, en prenant en compte :

- Une participation des communes à hauteur de 50% du coût supporté par la Communauté de communes au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement du Syndicat Mixte Ouvert Mayenne très haut débit, dont le montant est réparti en fonction de la population DGF.
- Une répartition entre les communes membres au titre d'une solidarité horizontale suivant les critères ci-après :
 - Critère potentiel financier par habitant : 90 %
 - Critère effort fiscal : 10 %

→ **ADOpte** le tableau de répartition du PFIC 2026 de chaque collectivité suivant tableau joint en annexe

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-146

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PACTE FISCAL ET FINANCIER : MISE A JOUR DES (ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE) ZAE CONCERNEES PAR LE DISPOSITIF DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DL-2024-142 en date du 22 octobre 2024 adoptant la pacte financier et fiscal et les différents dispositifs financiers actés pour sa mise en œuvre,

VU la délibération DL-2024-143 en date du 22 octobre 2024 approuvant le principe de partage du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur les ZAE communautaires ;

VU la délibération DL-2024-144 en date du 22 octobre 2024 approuvant le principe de reversement par les communes de la taxe d'aménagement perçue sur les ZAE communautaires ;

CONSIDERANT les délibérations des communes qui ont adopté en fin d'année 2024 les dispositifs de partage de fiscalité économique avec la signature d'une convention qui les engageait à cet effet,

CONSIDERANT que les conventions signées entre la communauté de communes et chacune des communes sur les dispositifs de partage de fiscalité concernaient nominativement les ZAE suivantes :

- ZA de la Mine à la Baconnière
- ZA de la Querminais 1 et 3 à Ernée
- ZA de la Brimonnière à Ernée
- ZA de la Querminais 2 à Montenay

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour cette liste au regard des aménagements, extensions et création de nouvelles zones,

CONSIDERANT l'avis de la commission économique en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** la mise à jour, à compter du 01/01/2027, de la liste des zones d'activités économiques concernées par les dispositifs de partage de la fiscalité économique « Taxe d'aménagement » et « Foncier bâti »

→ **PRECISE** que les dispositifs de partage de la fiscalité économique seront dorénavant applicables à l'ensemble des ZAE citées ci-dessous :

Communes	Zones d'activités économiques
Andouillé	ZA de la Maladrerie et du Pont de Pierre pour les parcelles AD 100, AD 101 et OB 1218
La Baconnière	ZA de la Mine 1 ZA de la Mine 2
Ernée	ZA de la Querminais 1 ZA de la Querminais 3 ZA de la Brimmonnière
Montenay	ZA de la Querminais 2
La Pellerine	Extension ZA des Landes

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-147

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

EFFACEMENT DE DETTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT le certificat d'irrecouvrabilité totale sur le règlement des créances de la

Communauté de communes dans le cadre de la liquidation judiciaire PLASTIMA

COMPOSITES, remis par le mandataire judiciaire Maître LEMERCIER en date du 15/06/2026,

CONSIDERANT la demande du comptable public pour constater l'effacement de dette,

CONSIDERANT les provisions constituées sur les exercices 2023 à 2025 sur le présent dossier dans le cadre du budget principal,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **CONSTATE** l'effacement de dettes liée à la liquidation judiciaire de la Société Plastima Composites pour un montant de 175 015,95 € HT / 209 944,27 € TTC soit :

- 174 428,35 € HT/ 209 314,03 € TTC au titre de loyers impayés sur le budget principal
- 587,60 € HT / 630,24 € TTC au titre d'une facture d'eau sur le budget annexe « Eau potable »

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures comptables suivantes :

Budget principal

Article 6542 « créances éteintes » pour 174 428,35 € HT / 209 314,03 € TTC

Article 7817 « Reprise sur provisions » pour 174 428,35 €

Budget annexe « Eau potable »

Article 6542 « créances éteintes » pour 587,60 € HT / 630,24 € TTC

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-148

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2026 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 (Principal et annexes) et la reprise anticipée des résultats 2025,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2026 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

→ **Section de fonctionnement**

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6042/313	Prestations de service (Régul. Écritures)	-16 200,00	
011	6042/311	Prestations de service (Régul. Écritures)	-23 580,00	
011	60632/311	Fournitures de petit équipement (EMU)	1 000,00	
011	6161/01	Primes d'assurances multirisques	22 083,00 €	
011	617/01	Frais d'étude	7 220,00 €	
011	617/313	Frais d'étude	16 200,00 €	
011	617/311	Frais d'étude	23 580,00 €	
65	6542/61	Créances éteintes	174 428,36 €	
73	732221/01	FPIC		30 303,00 €
78	7817/61	Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		174 428,36 €
Total section de fonctionnement			204 731,36 €	204 731,36 €

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
024	024/61	Produit des cessions		4 615,50 €
204	2041412/588	Fonds de concours Communes - bâtiments et installations	14 000,00 €	
21	2188/311	Autres immobilisations corporelles (EMU)	-1 000,00 €	
Total opérations non individualisées			13 000,00 €	4 615,50 €

Opération 29 : Travaux bâtiments divers

Chapitre	Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2313/61	Construction en cours	-8 384,50 €	

Total section d'investissement			4 615,50	4 615,50
--------------------------------	--	--	----------	----------

Budget annexe « Gestion des déchets »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	Sous-traitance générale	-6 618,00	
75	757	Produit de cession immobilisation		500,00
68	6817	Dotation aux provisions	7 118,00	
Total section d'exploitation			500,00	500,00

→ Section d'investissement

Opération 100 : déchetteries

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2313	Travaux en cours - construction	250 000,00	
16	1641	Emprunt		250 000,00
Total opération 100			250 000,00	250 000,00

Budget annexe « Eau Potable »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	604	Achat d'études, prestations de services	-50 000,00	
011	6062	Produits de traitement	25 000,00	
011	611	Sous-traitance générale	11 500,00	
011	6156	Maintenance	13 872,41	
011	6226	Honoraires	8 000,00	
011	6228	Divers	3 000,00	
011	62871	Rembt de frais à la collectivité de rattachement	-44 000,00	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30 000,00	
65	6541	Créances admises en non-valeur	-17 000,00	
75	7588	Autres recouvrements		26 000,00
68	6817	Dotation aux provisions	45 515,00	
042	6811	OO - Dotations aux amortissements	112,59	
Total section d'exploitation			26 000,00	26 000,00

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28031	Amortissements des frais d'études		152,59
040	28153	Amortissements des installations à caractère spécifique		-40,00
Total opérations non individualisées			0,00	112,59

Opération 13 - Gros travaux sur réseaux

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	Instal. matériel et outillage technique	-117 887,41	
13	1313	Subvention Département		-118 000,00
Total opération 13			-117 887,41	-118 000,00

Total section d'investissement			-117 887,41	-117 887,41
--------------------------------	--	--	-------------	-------------

Budget annexe « Assainissement collectif »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	13 524,00	
011	604	Achat d'études, prestations de services	-45 000,00	
011	6062	Produits de traitement	15 000,00	
011	61523	Entretien et réparations de réseaux	9 000,00	
011	61528	Entretien et réparations autres biens immob	13 500,00	
011	6168	Assurances - Autres	-6 500,00	
011	6226	Honoraires	6 550,00	
011	6262	Frais de télécommunication	-7 000,00	
011	627	Services bancaires et assimilés	500,00	
011	6288	(Analyses sols et eau - norme pfas)	10 000,00	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 600,00	
65	6588	Autres charges de gestion courante (frais de chaulage)	10 000,00	
042	657	OO - valeur comptable produits cédés	16 069,50	
77	757	Produits des cessions - vente terrain		16 069,50
75	7588	Autres recouvrements		26 000,00
78	7817	Reprise sur provisions		174,00
Total section d'exploitation			42 243,50	42 243,50

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	OO - Virement de la section de fonctionnement		13 524,00
040	2111	OO - valeur comptable produit cédée		16 069,50
041	2031	OO - Reprise de frais d'études en travaux		1 050,00
041	2033	OO - Reprise de frais d'annonces en travaux		2 849,80
041	2313	OO - Travaux de construction en cours	1 451,57	
041	2315	OO - travaux sur réseaux en cours	2 448,23	
Total section d'investissement			3 899,80	33 493,30

Opération 13 : Gros travaux sur réseaux

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	21 101,00	

Opération 19 : STEP de Juvigné

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2111	Terrains	8 492,50	

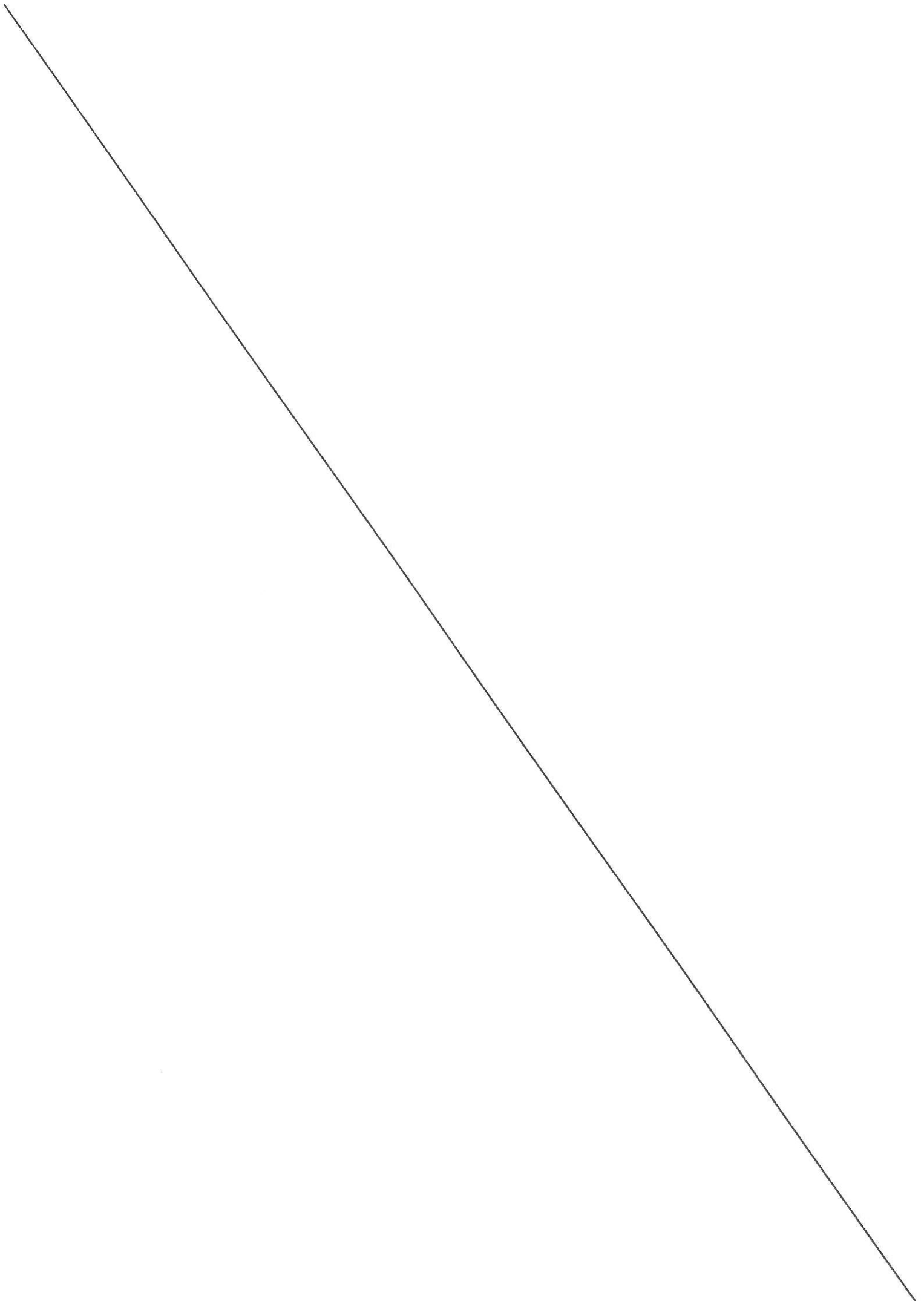
Total section d'investissement			33 493,30	33 493,30
--------------------------------	--	--	-----------	-----------

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-149

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

FILIERES REP (RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS) : MISE EN OEUVRE DE LA FILIERE ECODDS EN DECHETERIES POUR LES DECHETS DANGEREUX

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T,

Vu la création de l'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS et leur traitement à l'échelle nationale,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'action 7 « Accompagner les habitants dans la gestion des déchets ménagers »,

CONSIDERANT que l'Eco-organisme ECODDS est agréé par les pouvoirs publics pour les « Déchets diffus Spécifiques » désignés à l'article R 543-228 du code de l'environnement.

CONSIDERANT les arrêtés préfectoraux des déchèterie d'Ernée, Andouillé et Chailland

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention type entre l'Eco-Organisme agréé EcoDDS couvrant la période d'agrément de l'Eco-Organisme,

→ **AUTORISE** le Président à signer, la convention ci-annexée et tout document ou avenant en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-150

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**FILIERES REP (RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS) : MISE EN OEUVRE DE LA
FILIERE ABJ THERM EN DECHETERIES (ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINS THERMIQUES)**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T,

Vu l'arrêté portant agrément de l'éco-organisme ECOLOGIC en date du 24 février 2022

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'action 7 « Accompagner les habitants dans la gestion des déchets ménagers »,

CONSIDERANT que l'Eco-organisme ECOLOGIC est agréé par les pouvoirs publics pour les « ABJ Thermiques » désignés à l'article 541-12-18 du code de l'environnement,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention type entre l'Eco-Organisme agréé ECOLOGIC couvrant la période d'agrément dudit l'Eco-Organisme,

→ **AUTORISE** le Président à signer, la convention ci-annexée et tout document ou avenant en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

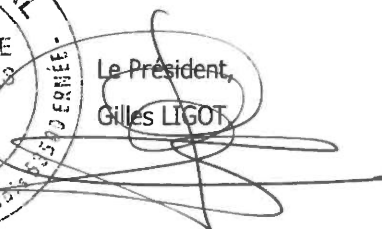
Pour extrait conforme,

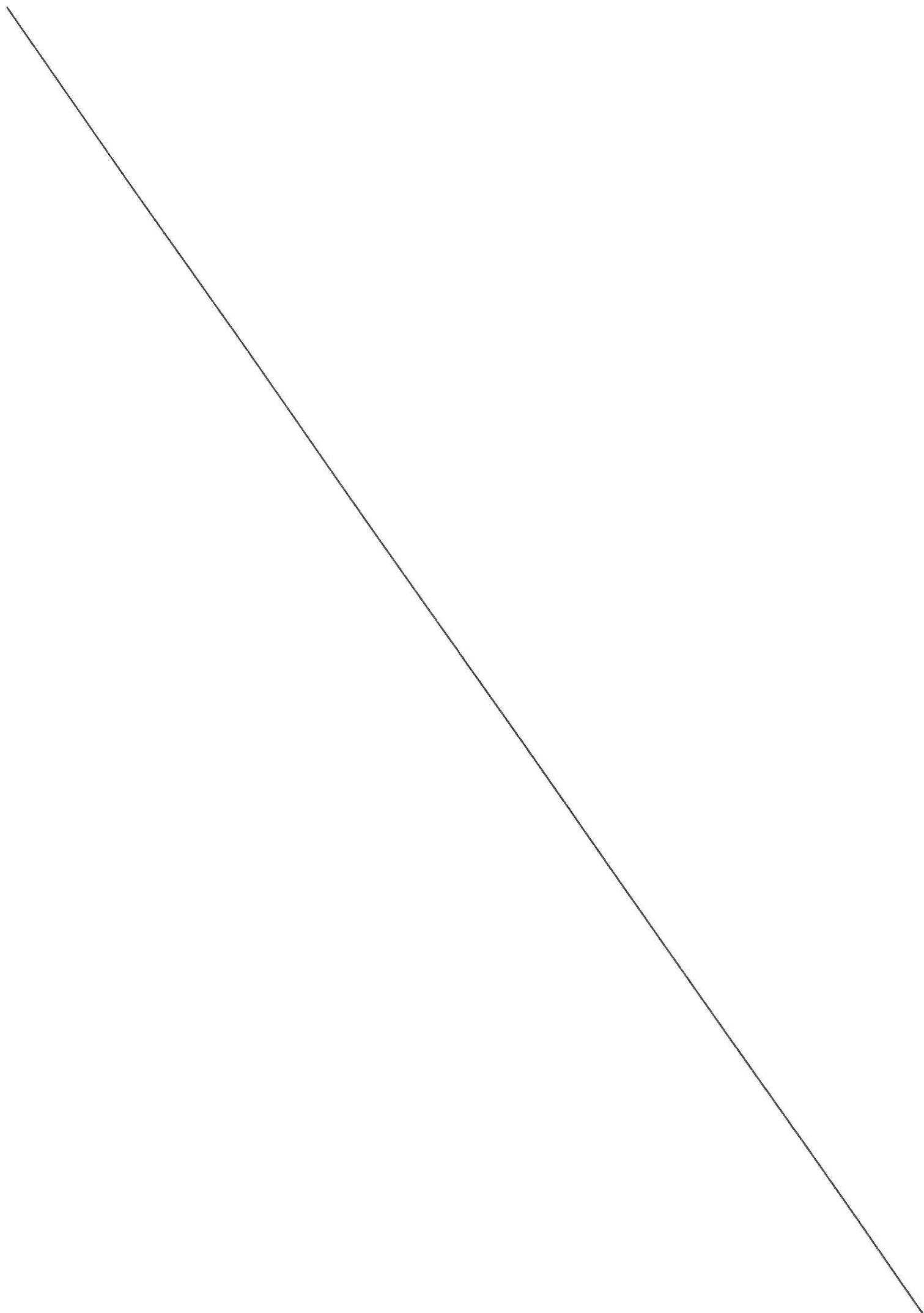
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-151

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, relatifs au rapport sur le prix et la qualité de l'eau,

CONSIDERANT les données du rapport annuel 2025 présentées en séance,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **ADOpte** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

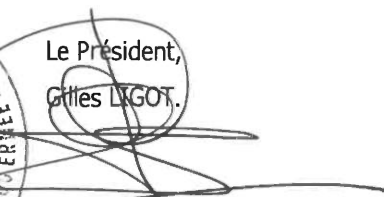
Pour extrait conforme,

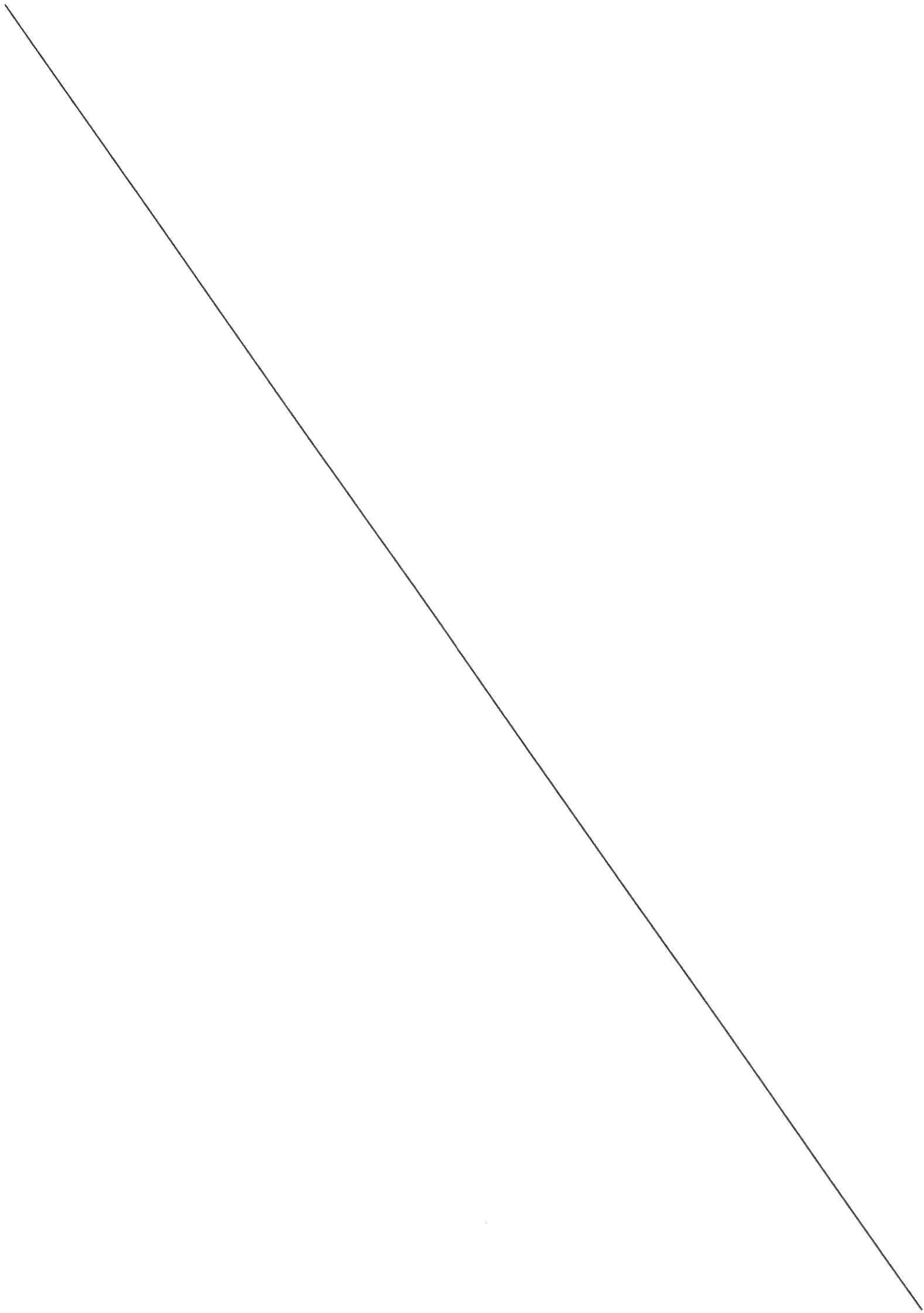
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-152

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REHABILITATION DU RESERVOIR DES BORDEAUX A ST HILAIRE DU MAINE : DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021, mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU la délibération du 22 avril 2025, approuvant l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouveau réservoir sur la commune de St Hilaire du Maine,

CONSIDERANT les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisés en 2021, préconisant notamment la réhabilitation et l'agrandissement du réservoir des Bordeaux à St Hilaire du Maine,

CONSIDERANT les enjeux de maintien de la qualité de l'eau, de sécurité des agents, de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire,

CONSIDERANT la pertinence technico-économique de construire un réservoir neuf de 2 cuves de 300 m3, en remplacement du réservoir vétuste de 300 m3, qui sera déconstruit

CONSIDERANT le coût du projet, estimé à 776 000 €HT,

CONSIDERANT les possibilités de financement du conseil départemental de la Mayenne pour ce type de projet, à hauteur de 25%,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation en date du 17 Juin 2025

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 02 septembre 2026

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :1 (Claudine BRIDIER)

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un nouveau réservoir d'eau potable de 2 cuves de 300 m3 et la déconstruction du réservoir actuel de 300 m3, sur le site des Bordeaux à St Hilaire du Maine

→ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

	Coût total (HT)	Conseil Départemental 53 (25%)	CCE (75%)
Etudes diverses (géotechniques / diagnostic amiante / mission de contrôle)	19 500	4875	14625
Maîtrise d'œuvre	34 500	8625	25875
Travaux (dont divers et imprévus)	722 000	180500	541500
TOTAL	776 000	194 000	582 000

→ **AUTORISE** monsieur le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès du conseil départemental de la Mayenne

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

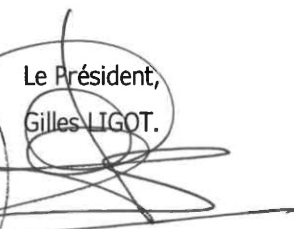
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER




Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-153

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SPORT 2000 DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE
VENTE DE VETEMENTS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT l'opportunité de proposer aux usagers de l'Espace AquaFitness une gamme de vêtements de sport techniques personnalisés aux couleurs de l'établissement,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'entreprise SPORT 2000 pour la commercialisation de produits dérivés logotés au nom de l'AquaFitness, telle qu'annexée à la présente délibération.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

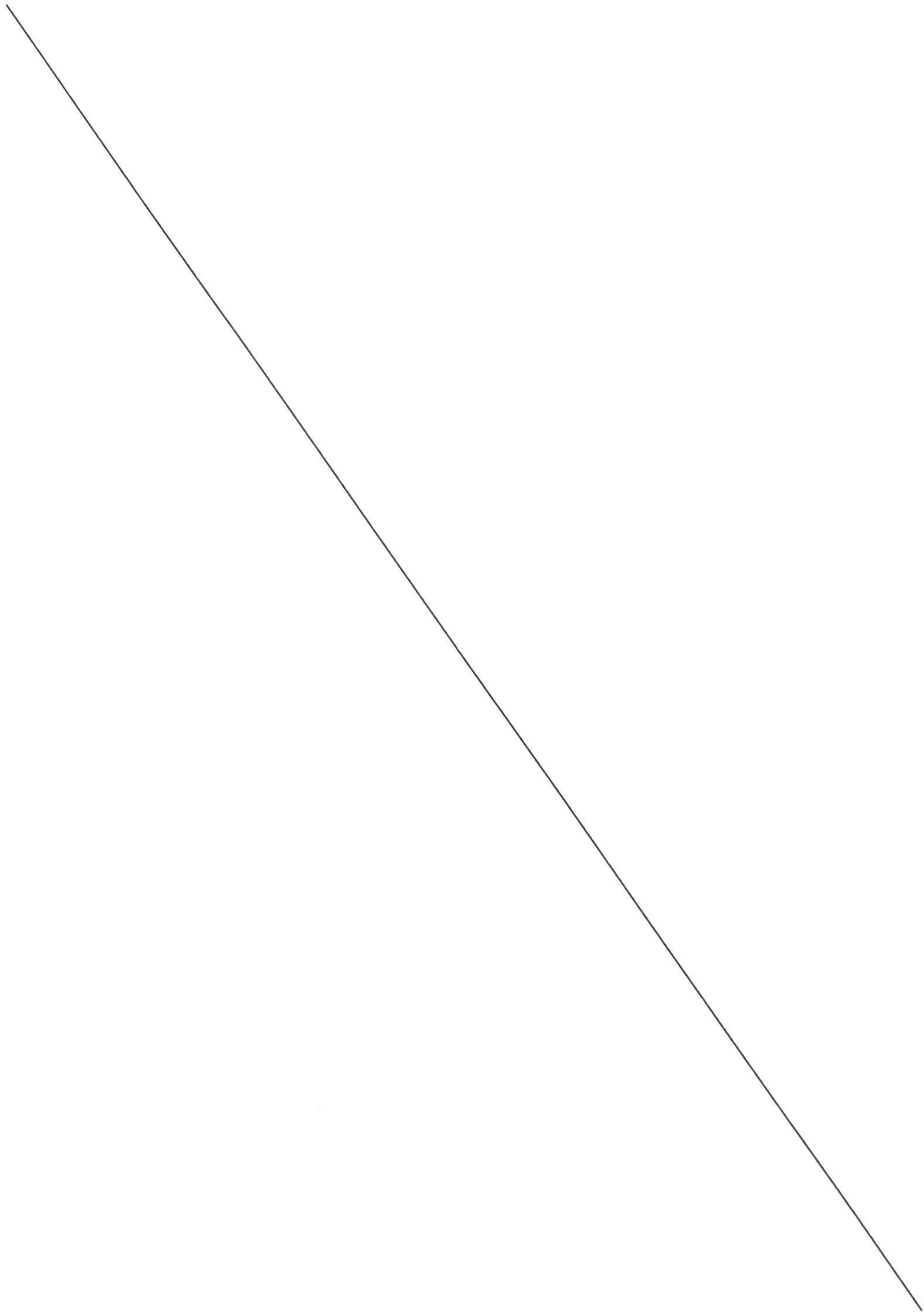
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026

DL-2026-154

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CREATION D'UN COMITE DE SUIVI DU PARC LOCATIF COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi Alur) qui a rendu obligatoire, pour les seules intercommunalités dotées d'un Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) chargée de définir des orientations partagées en matière d'attributions des logements sociaux

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la compétence statutaire de la Communauté de communes de l'Ernée en matière de politique du logement et du cadre de vie,

CONSIDERANT le parc de 70 logements locatifs produits et gérés par la Communauté de communes,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le suivi, la gestion et l'attribution de ce parc de logements de manière partagée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 2 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **DECIDE** la création d'un comité de suivi du parc de logements locatifs communautaires chargé de :

- Procéder à l'attribution des logements communautaires selon un processus et des éléments de cotation préalablement définis par ses soins
- Affiner la connaissance de l'état du parc en continu et programmer les rénovations nécessaires
- Proposer une stratégie et des modalités d'évolution du parc au regard des objectifs qui seront définis par le Programme Local de l'Habitat (PLH)

→ **PRÉCISE** que ce comité sera composé des Vice-Présidents urbanisme-habitat, développement durable et patrimoine, cohésion sociale, et de trois élus issus de la commission urbanisme-habitat

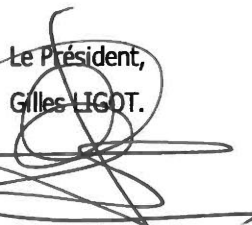
→ **INDIQUE** qu'en cas d'attribution de logement, le Maire de la Commune de situation du logement sera associé au comité

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-155

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PANNEAUX PEDAGOGIQUES DU CIRCUIT THEMATIQUE « BOCAGE » :
REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE ST HILAIRE DU MAINE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la rénovation des panneaux pédagogiques du circuit thématique « Bocage »,

CONSIDERANT le décompte des dépenses et du reste à charge de 1 562 €,

CONSIDERANT la participation financière attendue de 50 % de la commune de Saint-Hilaire-du-Maine,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **APPROUVE** la sollicitation de remboursement auprès de la commune de Saint-Hilaire-du-Maine pour un montant de 781 €

→ **AUTORISE** M. le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

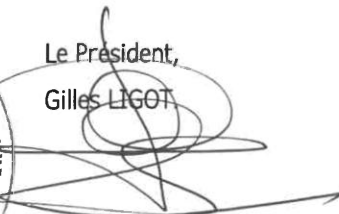
Pour extrait conforme,

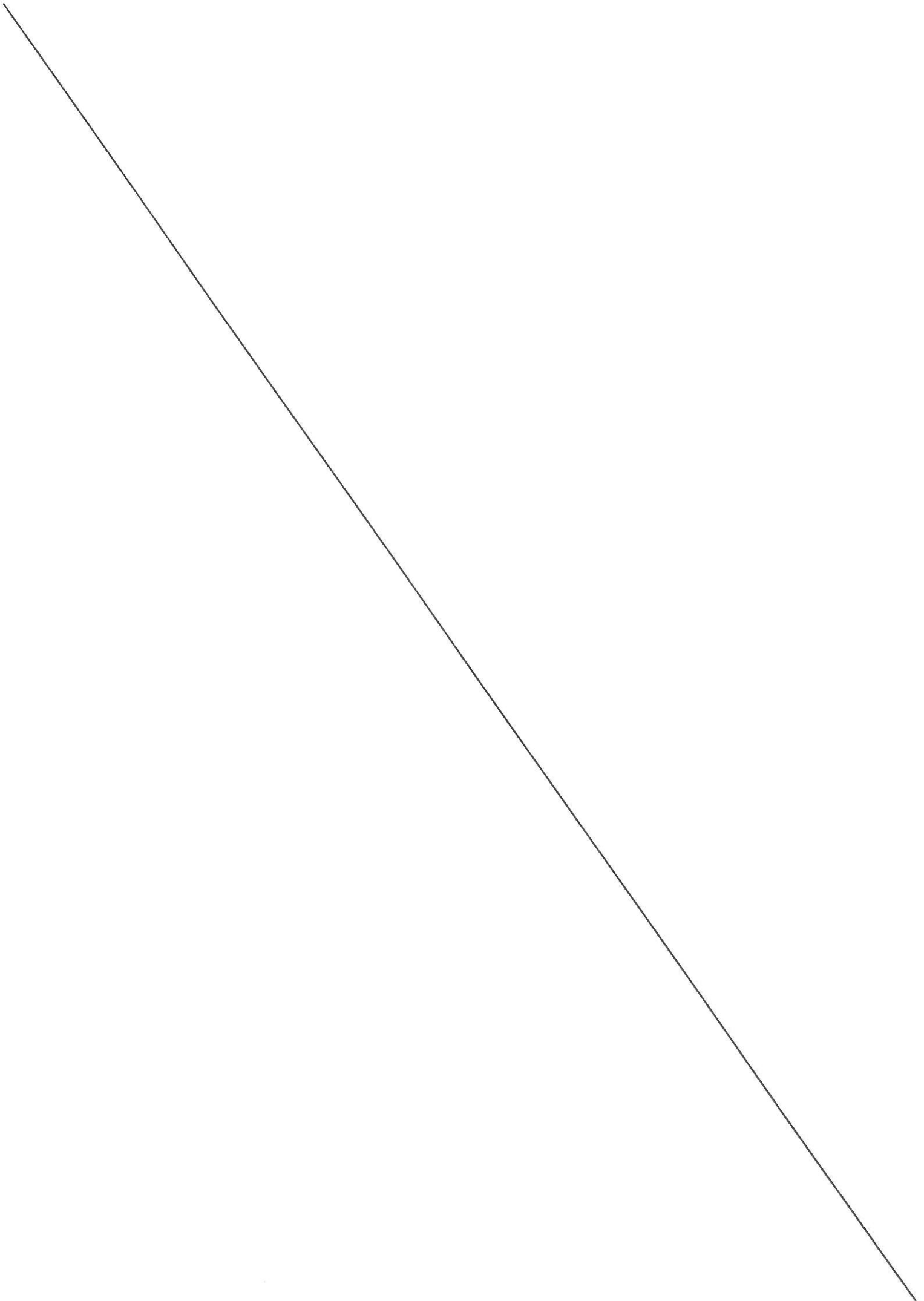
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT





Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-156

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE BAIGNADE EN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LA PERIODE DU 1/09 AU 31/12/2026**

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'optimisation de l'organisation des services de l'AquaFitness,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 41

Abstention : 0

Pour : 41

Contre : 0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de surveillant de baignade au sein de l'AquaFitness de l'Ernée, pour la période du 1/09/2026 au 31/12/2026, selon les conditions suivantes :

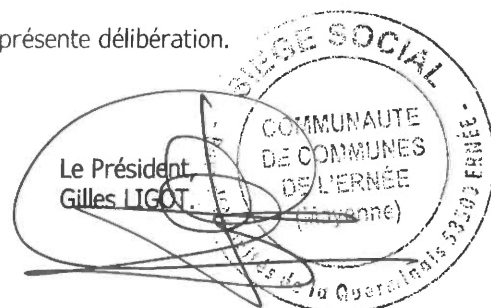
- Temps de travail non complet (13 heures 30 minutes par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des opérateurs des APS (catégorie C)
- Le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- L'agent contractuel assurera les fonctions de maître-nageur sauveteur ou surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

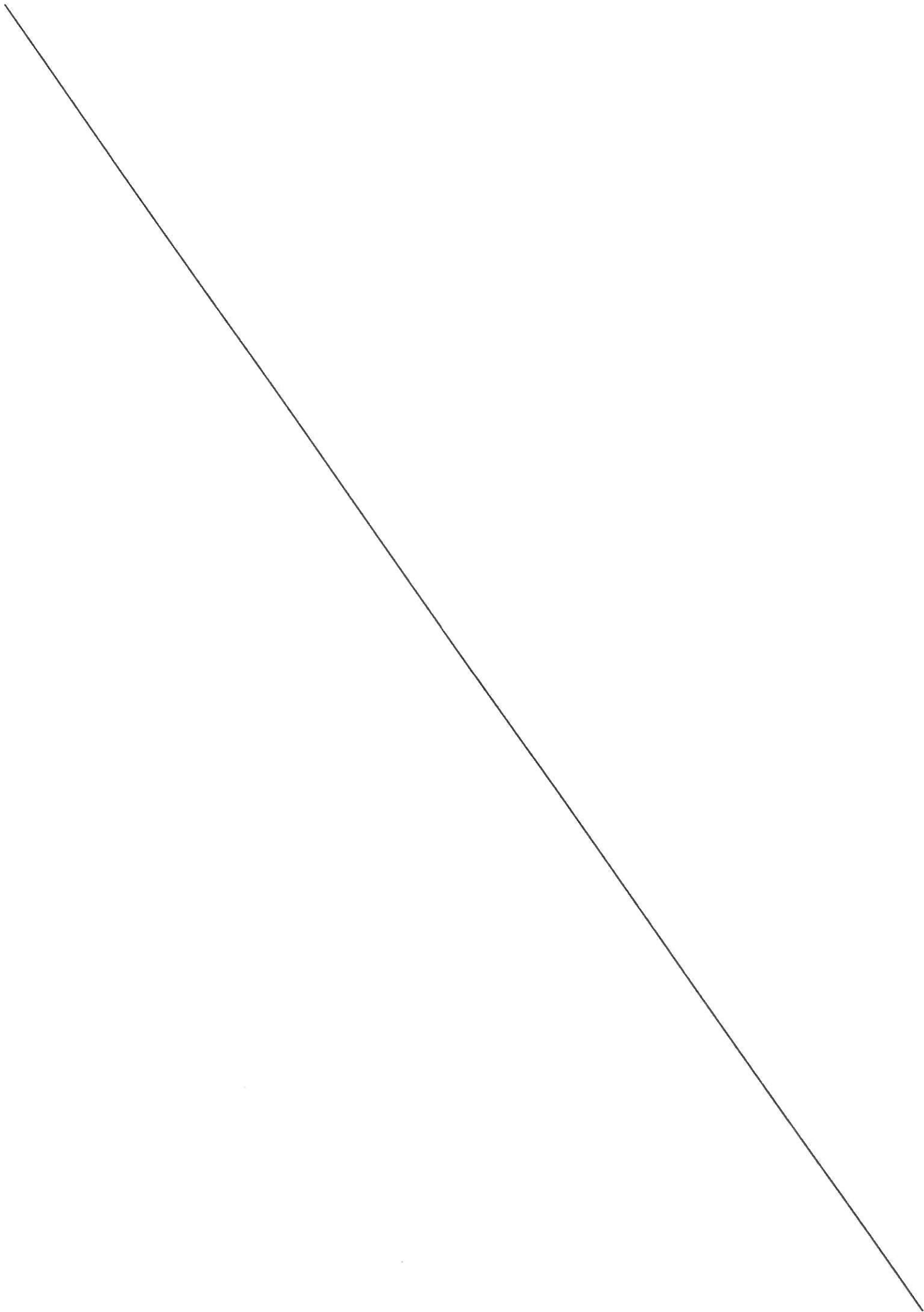
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Catherine BOISBOUVIER



Le Président
Gilles LIGOT.



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-157

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 1211-10 et L 1211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE BAIGNADE A TEMP
NON COMPLET, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027**

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pérenniser l'organisation et le fonctionnement de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de surveillant de baignade au sein de l'AquaFitness de l'Ernée, à compter du 1/01/2027, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (13 heures 30 minutes par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des opérateurs des APS (catégorie C)
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général de la fonction publique
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

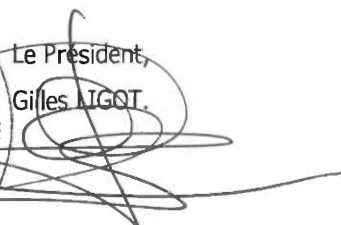
Pour extrait conforme,

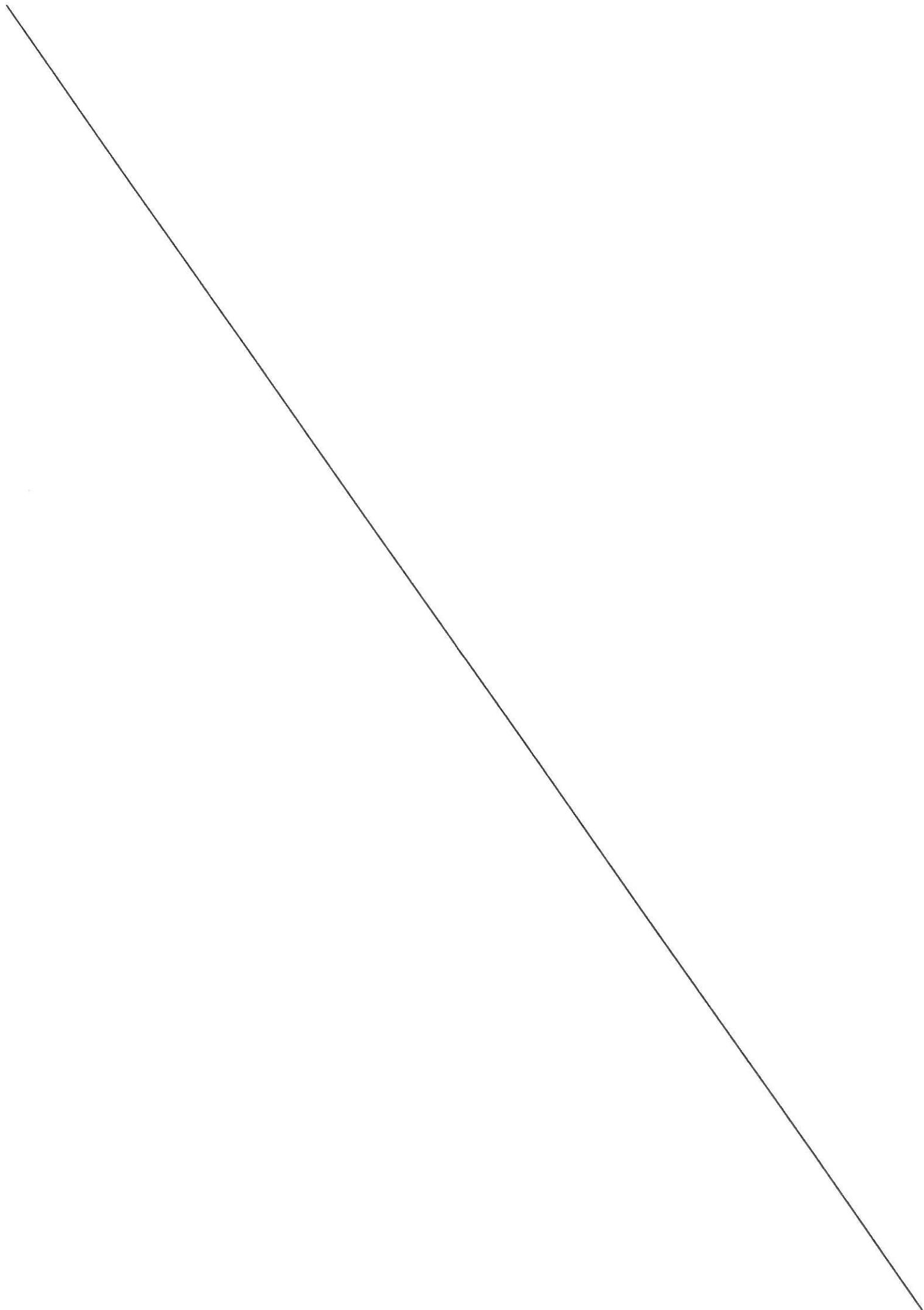
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 29 septembre 2026 DL-2026-158

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES/SUPPLEMENTAIRES DES SURVEILLANTS DE BAIGNADE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L115-1 et L.714-4,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes susmentionnés, la nature, les conditions d'attribution et les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents,

CONSIDERANT que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail,

CONSIDERANT qu'à défaut de compensation sous forme de repos compensateur, les heures supplémentaires peuvent être indemnisées,

CONSIDERANT que la qualité de service proposée aux usagers de l'AquaFitness de l'Ernée nécessite la réalisation d'heures complémentaires / supplémentaires durant la période de sous-effectif à laquelle doit faire face l'équipe des MNS,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **APPROUVE** le paiement des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par les surveillants de baignade pendant depuis le début de l'année 2026, selon les conditions suivantes :

- Présentation d'un certificat administratif détaillant les heures à rémunérer,
- Nombre limité à 25 heures par mois,

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

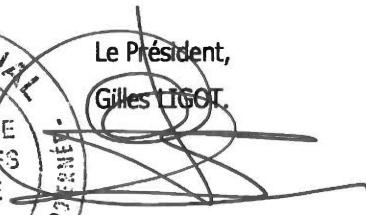
La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 29 septembre 2026
DL-2026-159

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE (arrivé à 20h18), Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avait donné procuration : M. Gervais HAMEAU à Mme Ghislaine LOUAISIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOISBOUVIER

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - DEBAT POST ELECTIONS 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41

Abstention :0

Pour :41

Contre :0

→ **PREND ACTE** de la tenue du débat obligatoire sur les garanties aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine BOISBOUVIER



Le Président,
Gilles LIGOT.

